

Communiqué de presse

Meurtre de Ndèye Bigué Sène : la CNDH condamne un crime odieux et appelle à renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes.

La Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH) a appris avec consternation et indignation le meurtre de Ndèye Bigué Sène, jeune femme retrouvée sans vie, le 22 août 2026, dans la brousse du quartier de Séico à Tivaouane.

Selon les premiers éléments de l'enquête rendus publics par les services de police et relayés par la presse, un suspect a été interpellé et aurait reconnu les faits, évoquant des pratiques mystiques et l'intervention présumée d'un autre individu présenté comme un marabout. Ces éléments, qui doivent encore être établis par la justice, révèlent néanmoins la gravité des dangers liés à l'exploitation des croyances et de la vulnérabilité des personnes à des fins criminelles.

La CNDH condamne avec la plus grande fermeté cet acte d'une extrême gravité et rappelle que nul ne peut se prévaloir d'une croyance, d'une pratique mystique ou d'une promesse de richesse pour porter atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la dignité d'une personne.

Le drame interpelle également sur la persistance des violences faites aux femmes et aux filles au Sénégal. L'enquête nationale de référence sur les violences faites aux femmes révèle qu'environ trois femmes sur dix ont subi au moins une forme de violence au cours des douze derniers mois.

La Commission nationale des Droits de l'Homme appelle les autorités judiciaires à faire toute la lumière sur cette affaire, à établir toutes les responsabilités et à traduire devant la justice l'ensemble des personnes impliquées, dans le strict respect des garanties d'un procès équitable.

La CNDH invite également les autorités publiques, les leaders religieux et communautaires, les organisations de femmes, les médias et l'ensemble de la société à renforcer la prévention contre toutes les formes de manipulation, d'emprise et de violence dont les femmes peuvent être victimes.

La Commission nationale des Droits de l'Homme rappelle enfin que la lutte contre les violences faites aux femmes ne peut être menée uniquement après la survenue des drames. Elle exige une action préventive, une meilleure protection des victimes et une mobilisation collective contre toutes les pratiques qui portent atteinte à leur dignité et à leur sécurité.

Fait à Dakar, le 25 août 2026

Pour la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Sénégal (CNDH)
La division communication.

